

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-379360

Intitulé du poste (F/H): Professeur(e) des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : STA CIMA Construction	Corps : Professeurs
Recrutement effectué au titre de :	Code corps : PROFARCH
- Mutation ou détachement / concours catégorie 1	<i>Date de la prise de fonction / 01/09/2020</i>

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur – RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

ENSA Paris Val de Seine. 3 Quai Panhard et Levassor. Paris 75013

Missions et activités principales

L'ENSA de Paris Val de Seine recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine de la Construction au sein de la discipline STA – CIMA.

Ses missions sont les suivantes :

Participer et accompagner la mise en place d'un projet pédagogique et de recherche de l'école selon les axes définis dans le projet de formation 2019-2024, pouvant renforcer la formation à la recherche, notamment avec l'encadrement de thèses et la création de partenariats de recherche.

Le projet de formation 2019-2024 de l'ENSA Paris Val de Seine affirme sa volonté de renforcer la place des enseignements constructifs, techniques, technologiques et scientifiques permettant aux étudiants de comprendre et maîtriser des techniques de construction traditionnelles et contemporaines. Le projet de formation met en avant également la vocation de transformer la formation initiale au regard des enjeux environnementaux, numériques et patrimoniaux.

Ancré.e sur son domaine de compétence autour de la construction, le.la candidat.e est capable d'apporter une vision transversale permettant de tisser des liens entre le domaine traditionnel de la construction et les applications numériques, la transformation du patrimoine existant, son adaptation aux enjeux environnementaux, l'utilisation de matériaux de construction durables, nouvelles applications de matériaux en lien avec la transformation des outils de production et prototypage, explorations échelle 1, etc. Il est

capable d'aborder le projet architectural dans ses dimensions spatiales, structurelles, matérielles et environnementales.

Il est important que ces approches théoriques soient soutenues par une capacité d'expérimentation et par une démarche scientifique concrète et démontrable. Le/la candidat.e retenu.e présente un profil ouvert, capable d'assurer des cours théoriques, encadrer des séminaires et recherches exploratoires, et réaliser des applications numériques de type calcul et modélisations.

Pédagogique (enseignement)

Le/la candidat.e devra enseigner en cycle licence, master et doctorat, et avoir une expérience solide de l'enseignement de la construction en STA Cima en école d'architecture pour être immédiatement opérationnel.le.

En licence, il.elle sera capable de proposer un cours magistral alliant théorie, nouvelles technologies et matériaux et enjeux environnementaux. Il.elle participera à la coordination de la discipline dans la mise en place du nouveau programme. Ce nouveau programme cherche à renforcer la **transdisciplinarité de la construction** avec à la fois l'enseignement de projet, la construction durable, la maîtrise des ambiances et les outils numériques, d'une manière spécifique en 2^{ème} année. Il serait souhaitable que le/la candidat.e soit capable d'apporter un apport en nouvelles méthodologies pédagogiques, permettant de renforcer la transdisciplinarité, mais aussi de nouveaux médiums de transmission de la connaissance.

En master, le/la candidat.e devra inscrire ses enseignements dans un ou plusieurs des six domaines d'études de l'ENSAPVS, et participer au dynamisme pédagogique et scientifique de ce(s) domaine(s) d'études, notamment en renforçant les ponts entre les 2^e et 3^e cycles via les PFE mention recherche.

Il.elle devra assurer la responsabilité d'un séminaire interdisciplinaire en M1, qui ouvre aux démarches et méthodes de la recherche, et qui fasse dialoguer les sciences et les techniques avec l'architecture, notamment au regard du lien entre forme/matériau/technologie. En M2, il.elle assurera des suivis de mémoires. Il.elle pourra également proposer un cours qui renforce un domaine de recherche existant ou émergent à l'école.

En formation 3^{ème} cycle, le/la candidat.e devra animer ou co-animer un séminaire doctoral qui réunisse les membres d'une des deux unités de recherche de l'ENSAPVS (EVCAU ou CRH-LAVUE) ou le CERILAC (Université de Paris), et les étudiants inscrits en 3^e cycle. Le/la candidat.e devra également développer la formation à la recherche pour former de jeunes chercheurs, il est attendu qu'il.elle puisse diriger des thèses.

Scientifique (recherche)

Le/la candidat.e devra participer activement aux activités scientifiques de l'école et montrer sa capacité à inscrire l'école dans un réseau national / international de chercheurs. Ses missions scientifiques et son investissement dans une des unités de recherche de l'école devront contribuer au renforcement des axes de recherche définis dans le projet de formation 2019-2024 de l'ENSAPVS (cf *infra* « présentation des activités de recherche scientifique au sein de l'école et des perspectives de développement »), en particulier les axes : “Architecture et recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication”, “ Fabrication et circulation des modèles”, ou “Architecture, culture et intelligence numérique”.

Il.elle s'impliquera dans le renforcement des liens entre l'ENSAPVS et l'Université de Paris. Il.elle s'engagera - a minima comme membre actif, voire dans des tâches de direction - dans une des deux unités de recherche de l'ENSAPVS, l'EVCAU ou le CRH-LAVUE, au CERILAC ou toute autre équipe de recherche de l'Université de Paris. Il.elle s'inscrira dans une unité de recherche, membre d'une école doctorale, délivrant des doctorats mention architecture, avec qui l'ENSAPVS est en lien : l'ED 624 ou ED 131 de l'Université de Paris ou l'ED 395 de l'Université Paris Nanterre.

Il·elle développera des projets de recherche autour des axes de recherche soit de l'EVCAU (Architecture et Culture Numérique ; Architecture et Santé ; Modèles Temporalités Environnements), soit du CRH-LAVUE (habitat/habiter ; production urbaine ; territoires et territorialités ; vulnérabilités), soit encore du CERILAC ou de toute autre équipe de recherche de l'Université de Paris. Il·elle devra également engager des réflexions sur les croisements disciplinaires et méthodologiques.

Il est attendu du·de la candidat·e des compétences en matière d'organisation de publications, de colloques nationaux ou internationaux et de journées d'études. Enfin, il·elle participera à l'animation de la vie de la recherche à l'école et à l'organisation d'événements ouvrant le champ de l'architecture à l'analyse des dimensions historiques, sociales, politiques et culturelles.

Autres tâches scientifiques

Participation à la coordination pédagogique du champ STA, notamment sur le domaine construction

Responsabilité dans les formations co-habilitées

Participation aux jurys d'examens et de diplômes

Implication dans les commissions de l'école

Développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux

Valorisation et diffusion des travaux de recherche

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par un/des projet(s) de recherche s'insérant parmi les travaux d'une unité/équipe de recherche en relation avec le projet scientifique de l'école, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Le·la candidat·e , devra attester d'une expérience avérée de chercheur. Il·elle aura organisé et dirigé ou co-dirigé des projets de recherche d'envergure. L'implication dans des partenariats interdisciplinaires sera valorisée.

Il·elle aura précédemment dirigé ou co-dirigé au sein de son laboratoire d'origine des chercheurs et suivi des doctorants en tant que directeur / directrice.

Il·elle devra être en mesure de valoriser des projets de recherches par le biais de publications scientifiques.

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

- Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre
- Poursuivre des recherches et participer à la mise en œuvre des activités de recherche
- Développer l'interdisciplinarité dans les activités pédagogiques et scientifiques
- Capacité à encadrer et animer une équipe
- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et compétences administratives (gestion de programmes ou d'équipes de recherche)

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :

Article 51

(...) La première catégorie de concours est ouverte aux candidats mentionnés aux 1° de l'article 48.

Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats qualifiés qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4°, 5° et 6° de l'article 48.

Article 48

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 47 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins huit ans d'activité professionnelle effective dans les domaines de l'architecture dans les dix ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 précités ;

3° Etre enseignant associé et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des professeurs des écoles d'architecture ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 précité assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

6° Appartenir au corps des maîtres de conférences ayant accompli, au 1er janvier de l'année du concours, huit années de services dans l'enseignement supérieur de l'architecture.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'école est située dans un campus universitaire parisien, sur un site proche à la fois de la Bibliothèque nationale de France et de la banlieue est de Paris. Elle est associée par décret à l'Université de Paris, issue de la fusion de Paris 7 et Paris 5. Elle est également en convention avec l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité.

Communauté d'enseignement supérieur de l'architecture de 2300 personnes, le nombre de ses étudiants (2030) et de ses enseignants (254) lui permet de présenter des conceptions de l'architecture et des approches pédagogiques diversifiées et de qualité. La diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts majeurs de l'ENSA Paris Val de Seine.

En premier cycle, le programme de l'école vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En deuxième cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre plusieurs domaines de réflexion et d'enseignement, restructurés à la rentrée 2016-2017 autour des 6 thèmes suivants : « Architectures-laboratoire des territoires ouverts » ; « Ecologies » ; « Expérimental » ; « Faire » ; « Territoires de l'architecture » ; « Transformation ».

En troisième cycle, l'école propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses deux laboratoires, le CRH et l'EVCAU.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique pour la période 2019-2024, qui a fait évoluer substantiellement le cycle licence, consolidé son cycle master. Pour développer le troisième cycle, l'école invite 30 % de ses diplômés (1 étudiant en architecture sur 10) à s'engager dans une formation post-diplôme d'architecte d'Etat en s'inscrivant dans un PFE « recherche ».

L'ENSA de Paris Val de Seine a ouvert à la rentrée 2019-2020 deux doubles-diplômes internationaux, l'un avec l'IUAV de Venise et l'autre avec le Politecnico de Milan.

Elle appartient également au pôle de compétitivité « CAP DIGITAL » et au conseil d'administration de l'association « Construire au futur, habiter le futur » dans le cadre des investissements d'avenir.

Présentation des activités de recherche scientifique au sein de l'école et des perspectives de développement

La recherche à l'ENSAPVS s'articule autour de cinq axes définis dans le projet de formation 2019-2024 :

Axe « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication »

Axe « Fabrication et circulation des modèles »

Axe « Architecture, santé, vulnérabilités »

Axe « Espace public, temporalités, habitat »

Axe « Architecture, culture et intelligence numérique »

Ces axes de recherche se développent dans deux unités de recherche, en partenariat avec des unités de recherche de l'Université de Paris : le CRH, Centre de Recherche sur l'Habitat, et l'EVCAU,

Environnement numérique Cultures Architecturales et Urbaines. Les deux équipes sont représentées à la Commission de la Recherche de l'école (11 membres, 5 EVCAU, 3 CRH, 3 invités extérieurs).

Le Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH) est une équipe de l'UMR CNRS 7218 Laboratoire Ville Architecture et Urbanisme (LAVUE). Associant l'architecture et les sciences sociales, le CRH-LAVUE se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux des chercheurs du CRH-LAVUE sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé. Ils traitent :

- des problématiques de l'habitat, du logement et de l'habiter, des vulnérabilités et des engagements résidentiels ;

- des processus politiques de production de la ville en train de se faire et de se défaire ;

- des territoires et des territorialités touchés par les processus d'esthétisation et de patrimonialisation ainsi que par les inégalités sociales ;

- des liens et des circulations entre théories, recherche et pédagogie de l'architecture.

Les terrains étudiés portent souvent sur la ville de Paris mais sont également tournés vers l'international (Europe, Afrique du Nord et subsaharienne, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine, Amérique du Nord).

Le laboratoire EVCAU (EA7540 – Environnement numérique culture Architecturale et Urbaine) est composé de 67 enseignants-chercheurs issus de toutes les disciplines enseignées en ENSA (architecture, histoire, ingénierie, sociologie...). Ses membres sont pour la plupart enseignants-chercheurs de l'ENSAPVS. Le laboratoire compte 5 HDR encadrants et 15 doctorants (dont 4 allocataires) inscrits à l'école doctorale ED 624 de l'Université de Paris, formation doctorale « Architecture, urbanisme, paysage, patrimoine ». Ils interviennent de façon déterminante dans l'encadrement de mémoire de Master de l'école et dans le Master « Ville architecture patrimoine », co-habilité avec l'Université de Paris. Trois axes structurent actuellement les recherches de ses membres : Architecture et Culture Numérique ; Architecture et Santé ; Modèles Temporalités Environnements, qui s'exercent sur les territoires du Grand Paris, au national et à l'international.

L'ENSA de Paris Val de Seine est associée par décret à l'Université de Paris et partenaire de l'alliance Sorbonne Paris Cité et mène plusieurs programmes d'enseignement et de recherche en son sein.

Au sein du CERILAC, l'école participe à l'ED 131 et à une formation doctorale « Architecture Culture Projet ».

Prospective : dans le cadre de son projet pédagogique et scientifique 2019-2024, l'ENSA de Paris Val de Seine vise à développer des modules d'enseignement transdisciplinaires et à développer ses axes principaux : numérique, santé, habitat, écologie. Elle vise à parvenir à un taux de PFE « recherche » et à développer la filière doctorale de façon à disposer à terme de 20 enseignants HDR et parvenir à 80 doctorants inscrits.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :

recrutements.enseignants@paris-valdeseine.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme [demarches-simplifiées.fr](https://demarches-simplifiees.fr) et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Modalités de recrutement : Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris Val de Seine